

Déclarations préliminaires : Sud, SNUipp, Sne, Se

Réponses du DASEN

Situation du handicap :

-Prise en compte de la situation par l'ouverture de huit ULIS collèges ce qui bien qu'insuffisant permet de commencer à résorber le « bourrelet » dû à l'écart entre nb ULIS 1^{er} et 2nd degré. Le DASEN procède par étape et l'administration est allée au maximum de ce qui était possible cette année.

Lamalou : l'IEN a pris connaissance des projets : il y a eu un changement de direction et il y a fermeture du service sanitaire : 18 lits fermés et ouverture de 10 places dans le Médico-Social.

Le SNUipp souligne les difficultés du terrain au sujet d'élèves relevant d'ULIS qui sont en classes « ordinaires » et qui arrivent ensuite au collège au lieu d'évoluer en ASH.

Communication avec les services :

Grande tension dans les services du fait de l'augmentation considérable du nombre de PES et de la charge de travail. L'académie a été dotée de 8 postes administratifs dont 3,5 sur l'Hérault. Un poste renforcera le SCPE.

1) Passages à la Hors-Classe :

Le SNUipp a fait rectifier le taux de 5 % à 5,5 % des candidats proposés conformément à la circulaire du MEN.

Le DASEN rappelle qu'il peut sur avis des IEN émettre des avis défavorables. Personne n'a été écarté de la promotion cette année.

Le cas de barèmes éronnés concernant un RASED d'un collègue en zone politique de la ville à Bédarieux.

Réponses : Bédarieux n'est pas en REP+ donc RAS. Un problème technique a touché le personnel RASED : en attente de réponse venant du service informatique de Toulouse.

Il n'y aurait pas de modification de la liste actuelle même dans le cadre d'un correctif.

2) INEAT/EXEAT :

Le DASEN n'est pas favorable à des « deals » d'échanges de département à département, Il rappelle le solde de + 16 lors des permutations.

Cette année, 16 demandes d'EXEAT et 149 demandes d'INEAT dont :

86 pour Convenance Personnelle et 60 pour Rapprochement de Conjoint (1 RC 5 ans, 6 RC3, 8 RC2, 45 RC 1).

Dossiers médicaux/sociaux : Le DASEN rappelle que la mobilité vise dans tous les cas à améliorer les situations.

50 Ineat accordés :

15 RC 2^{ème}-3^{ème}-5^{ème} demande.

Tous les RC avec enfant sont accordées : 16 RC avec 3 enfants et 2 enfants, 7 RC avec 1 enfant.

12 au titre social ou médical.

A noter quelques cas de « mobilité obligatoire » que nous contestons.

Exeat : 5 exeat accordés

L'administration a anticipé pour les INEAT par rapport aux accords des EXEAT.

Le DASEN pour avoir plus de personnel que de postes à la rentrée a anticipé les possibilité de refus d'exeat pour les demandeurs afin que le maximum d'entrées aient lieu en juin.

D'éventuelles entrées auront lieu en août ou septembre selon les EXEATS accordés et les besoins.

Le DASEN veut si possible ne recruter aucun contractuel et indique sa recherche d'équilibre. Il affine les calculs pour éventuellement accorder plus d'EXEAT et faire entrer davantage mais il veut éviter une situation déficitaire comme l'an passé.

Echanges de stagiaires : pas d'échanges avant la titularisation.

3) DIF :

Les droits accordés le sont pour réorientation de carrière et non pour approfondissement professionnel.

Montant accordé de 2560,87 euros pour un total de 23000 euros demandés soit 10 %,

Dossiers accordés : didactique... : 578 €, Bilan de compétence : 250 €, master psycho: 1500 €, 232 €.

Concernant les avis défavorables : ce sont des demandes qui ne sont pas des ré-orientations ou projets non diplômants ou sans certification.

SNUipp : En quoi la formation FLE entraîne-t-elle une réorientation pro ? Collègue postule pour le réseau AEFÉ ou Alliance française.

4) Liste d'aptitude des PE :

7 possibilités : un seul candidat

5) Révisions d'affectations :

Travail pointu des services : 38 personnes concernées, sans affectation avec dossiers médicaux, plus quelques cas particuliers, demandes de temps partiels incompatibles avec la fonction > affectés en AFA dans leur circonscription, le domicile n'est pas pris en compte.

Certains collègues sont en sous service : 58 % au lieu de 80 %, le temps restant ils seront mis à disposition des écoles ou des circonscriptions avec ordre de mission et calendrier précis.

6) Questions diverses :

Dédoublings des CP partout où il y a des locaux cela sera fait. Soucis à Montpellier car manque de locaux,

DASEN : Là où il y des problèmes de locaux, un groupe de travail va avoir lieu avec la Mairie pour voir si des « cloisonnements » sont possibles. Ne souhaite pas fermer des PMC (Plus de maîtres que de classe). Il faut capitaliser les évolutions pédagogiques : travail en équipe et dynamique pédagogique mis en oeuvre par les PMC. Pas de volonté d'abandon des effets bénéfiques ou de substitution.

Un Conseil de maîtres doit se réunir fin juin dans les écoles concernées (REP+). Il faut discuter avec pertinence pédagogique dans un but de baisser les effectifs aux alentours de 12.

Il s'agit d'une opération en deux temps sur deux années, l'an prochain les CE1 seront concernés.

On évalue à 21 ETP les besoins en poste concernant les C.P. dédoublés cette année. L'an prochain il en faudra 24 en plus pour les CE1, soit 45 ETP en plus.

Cette année, les moyens seront affectés selon 2 modalités :

TR Brigade et proposition au personnel de l'équipe de s'investir dans cette mission ; mais pas de débutants. Les PMC sont déjà en C.P. mais il s'agit bien de « capitaliser la pertinence pédagogique. » Pourtant le discours devient flou car les « Plus de maîtres que de classe » seront en C.P. et verront leurs missions modifiées. Ils feront classe au lieu de travailler comme ils le faisaient.

De nombreuses questions de fonctionnement se posent concrètement.

Le DASEN considère qu'il s'agit d'une ré-orientation des PMC avec une évolution des missions.

L'an prochain, lors du CTSD, des mesures de carte scolaire devront être prises : quels types de postes seront envisagés, annoncés et sous quelle forme ? Le DASEN étudiera les situations au cas par cas.

Moyens pour les décharges de direction liés à l'augmentation du nombre de classes :

Cela coûterait 1,5 ETP or le nombre des enseignants ne correspond pas au nombre de classes.

Des questions ne sont pas résolues : base élèves, nombre de classes, nombre de groupes...

Quel statut concernant les TR sur ces fonctions ? L'administration répond que ce sera à Titre Provisoire mais que le maintien des indemnités sera étudié (ISSR), Les TR seront affectés comme faisant un remplacement à l'année.

Rythmes :

Avis des Maires et avis de conseils d'écoles sont remontés et validés lors du CDEN du 7 juillet,

Sur Béziers et Montpellier rien ne va bouger. Sur Montpellier, le Maire lance une expérimentation sur quatre écoles pour la semaine à quatre jours.

Jean Zay (élém) et Prokoffiev (mat) et Jean Moulin (élém) plus Bergman (mat). Deux rythmes différents seront expérimentés : Matinée plus longue sur l'un et après-midi plus longue sur l'autre.

Les enseignants se verront demandés de faire l'étude dirigée, mais ils garderont leur libre choix. Le SNUipp insiste sur ce point qui peut être source de tensions.

Un calendrier a été établi pour que les dossiers des Conseils d'écoles soient retournés pour le 3 Juillet. Il faut que les conseils d'école et les municipalités aient le même avis.

Canicule :

Les situations sont variables selon les écoles du départements, selon les structures des écoles et leurs équipements.

Certaines interventions ont eu lieu face à des inquiétudes comme à l'école Bloch où M. Evin (chargé de prévention) s'est déplacé et pour que des réponses soient apportées.

Mesures d'urgences : ventilateurs, mais les questions de fonds liées à l'architecture seront plus longues à traiter.

Les OS attirent l'attention sur le fait que certains collègues pourraient se mettre en droit de retrait dans les jours à venir et attendent une attitude bienveillante de l'administration.

Elles rappellent aussi que si des collègues font des malaises il faut que ce soit pris en compte en accident du travail.

Réponse du DASEN : le sujet est important et les conséquences peuvent être graves. Les enseignants doivent se sentir aidés et accompagnés. Vis à vis des municipalités, il faut être précis.

Y aura-t-il une carte de ZEP-REP+ :

Réponse : On ne sait pas.

Vigipirate : Le DASEN précise qu'on est en vigilance et que parfois certaines fiches ont pu paraître imprécises.

Phase d'ajustement(mvt) :

Convocation par demi-journée : pas de remplacement. Les absents devront écrire un mail pour se faire représenter. Cela pourra se faire par l'administration. Dès que possible les documents de travail seront transmis.

Chaîne de mouvement :

Chaîne cinq : Pas de faveur mais la personne a été remise sur le poste de plein droit.

La chaîne a favorisé cinq personnes.

A noter, deux détachements de titulaires d'une autre administration en premier degré.

Organisations PES :

Idem cette année avec deux vagues : lundi-mardi et jeudi-vendredi avec mercredi commun aux deux vagues. Si affectation sur huit demi journées, l'organisation se fera par le compte des heures

Les supports sont en ligne.

Les PEMF seront reconduits et pas de nouveaux PEMF à titre provisoire. Les PEMF à titre provisoire seront déchargés à 33 % sauf cinq qui sont aussi directeurs et qui seront à 25 %.

Formation de directeurs :

Les chargés d'école peuvent-ils bénéficier de la formation ? Le DASEN ne souhaite pas répondre.



SNUipp-FSU QUESTIONS DIVERSES CAPD DU 27 JUIN 2017

1/ Nous connaissons plusieurs cas de PES ayant une note inférieure à 10 du tuteur ESPE dans le cadre du MASTER et un avis favorable prononcé par l'IEN lors d'une visite d'évaluation.

Dans cette situation, les PES ayant déjà un Master seront-ils titularisés ?

Ceux n'ayant pas un autre Master seront-ils titularisés dans la mesure où « l'UE terrain » est non compensable ?

Nous nous interrogeons sur le manque de cohérence qui fait qu'une visite favorable d'IEN ne peut augmenter la note attribuée par les tuteurs ESPE. Pouvez-vous nous donner des précisions ?

- Il s'agit d'une question de maquette qui répond aux textes. Le problème soulevé touche trois personnes.

2/ Nous souhaitons connaître le nombre de PES qui ont démissionné cette année

- Deux avant la rentrée, plus quatre après la rentrée .

3/ Combien y aura-t-il de prolongations de scolarité ? **à voir après les dernières commissions.**

4/ Pouvez-vous nous communiquer le calendrier de pré-rentrée de l'ESPE ?

- Lundi 28 Août : Rentrée académique : PLC et PES.

- Mardi 29 Août : matin sur les sites départementaux

- Mardi 29 août après-midi et Mercredi 30 Août : cours.

- Jeudi 31 : Tuteurs terrains et après-midi avec les équipes de circonscriptions.

5/ Pensez-vous ouvrir une liste complémentaire ? Si oui, de combien de personnes ?

- 92 personnes au niveau académique.

6/ Dans le cadre de l'organisation des deux nouvelles circonscriptions : Montpellier Centre et Béziers Centre, nous souhaitons connaître la composition des RASED :

- Affectations des psychologues scolaires.

- Affectation des enseignants RASED E et G avec leur école de rattachement

Combien de postes restent non pourvus à ce jour dans chacune des options ?

Que vont devenir ces postes non pourvus s'il en reste ?

- *L'administration va recruter des contractuels psychologues diplômés. Encore 5 G vacants qui seront pourvus.*

7/ Lors du GT du 7 juin, vous nous avez dit que le dispositif des CP dédoublés allait fonctionner selon le principe de liberté pédagogique des équipes, sur des projets élaborés en conseil des maîtres.

Comment comptez-vous remédier aux disparités de fonctionnement entre les circonscriptions, pour que toutes les équipes puissent librement organiser leur fonctionnement, compétence exclusive du directeur après avis du conseil des maîtres ?

- *Cf réponse donnée plus haut*

8/ Le poste de CPD Occitan reste vacant, comment comptez-vous procéder pour pourvoir ce poste ?

- *Pas de nouveaux appels à candidatures et des collègues pressentis par les IEN seront pris. Il reste quelques CPC aussi. Il reste un seul poste vacant d'enseignant référent.*

9/ Nous avons reçu les résultats des commissions concernant les Postes à Profil et les Postes à Exigences Particulières. Restent-ils dans ces catégories des postes vacants et comment vont-ils être traités ?

- *idem Q8*

10/ Nous avons appris par nos collègues ERH la fermeture du CSRE de Lamalou les Bains Huit élèves du secteur relèvent de cet établissement, six sont scolarisés dans les écoles avec des soins assurés par le CSRE et deux adolescents de l'établissement sont partiellement inclus dans le collège de secteur. Quel sera leur devenir en terme de soins et de scolarisation ? Ensuite, quelles solutions sont-elles prévues pour les autres jeunes du CSRE ? Enfin, le secteur géographique est déjà très pauvre en ressources médicales et paramédicales : il n'y a plus de médecin de PMI depuis un an, à l'exception d'une consultation hebdomadaire, le médecin de l'EN part en retraite sans perspective de remplacement, il n'y a plus de consultation de pédopsychiatrie à l'antenne de Bédarieux du CMPEA, les médecins libéraux sont saturés, les orthophonistes ne peuvent pratiquement plus accueillir de nouveaux enfants. Les structures médico-sociales (SESSAD et IME Notre Dame de La Salette) ont des délais de plus de deux ans.

Nous sommes très inquiets de savoir comment, dans un tel contexte, il sera possible de prendre en compte les besoins médicaux des élèves bénéficiant d'un PPS ? Et comment, dès lors, permettre à des jeunes en défaut de soins de trouver bénéfice à leur scolarité ?

- *cf réponse à la déclaration préliminaire.*

11/ Nous avons attiré votre attention sur une répartition opaque et très inégalitaire des indemnités Péri-éducatives par les différentes circonscriptions du département. Ces indemnités sont pourtant encadrées par un texte paru au J O du 28 février 2004 et qui s'applique depuis le 1er mars 2004. Vous nous avez répondu qu'une circulaire de cadrage conforme au texte cité serait adressé aux IEN. Les remontées du terrain nous confirment que le texte n'est pas appliqué, quelques IEN, à la marge respectent le cadre, d'autres affectent ces IPE hors cadre et la majorité ne communique absolument pas sur ce sujet ! Nous vous demandons un bilan précis de l'affectation de ces IPE par circonscription.

- Un texte de cadrage a été envoyé mais pour le moment l'administration n'a pas le bilan.

12/ Nous souhaitons une information précise sur le renouvellement des contrats CUI dans le cadre de l'accompagnement au handicap (AVSi et AVSco) ainsi que sur le devenir de l'aide à la direction.

- On ne sait pas de combien on dispose. L'administration s'est engagé à renouveler les contrats quand ils sont renouvelables. Priorité au Handicap. Mais les renouvellements seront sur les mêmes missions. Pas d'information sur les évolutions des contrats.

13/ Le 8 aout 2013 a été signé un protocole d'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. A ce titre, et pour contrôler l'égalité de droits et de statut, garantie aux femmes par la loi dans la fonction publique nous vous demandons de nous fournir un bilan du mouvement (y compris PAP et PEP) et du passage à la hors classe présenté avec les données sexuées prévues par ce protocole.

- Le bilan social aura lieu en septembre.

Les délégués des personnels du SNUipp-FSU 34